

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2022-12-124

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Excusés

représentés : 6

Votants : 23

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Jean-Yves AUBERT, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Corinne TARGHETTA

Absents excusés représentés : Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Carole GIGANT, Monsieur David SUC a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Pierre ASTOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves AUBERT, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Stéphanie GRANOUILLET.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : Exercice 2023 – Quart des crédits d'investissement et autorisation à donner au Maire

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe en charge des finances, rappelle au conseil municipal que l'article L1612-1 du CGCT permet à la collectivité d'honorer ses engagements financiers d'investissement pendant la période précédant le vote des budgets primitifs dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement, hors reports et crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement des exercices 2023 selon les montants et les affectations de crédits présentés pour chaque budget.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 15 décembre 2022,

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise** le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement des exercices 2023 selon les montants et les affectations de crédits dont la teneur figure dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	BP 2022	BP 2023 Quart des crédits
Budget COMMUNE – INVESTISSEMENT DEPENSES		
20-Immobilisations incorporelles	47 000 €	11 750 €
204-Subventions d'équipements	200 000 €	50 000 €
21-Immobilisations corporelles	1 151 760 €	287 940 €
23-Immobilisations en cours	1 678 800 €	418 700 €

Chapitre	BP 2022	BP 2023 Quart des crédits
Budget Annexe ALIMENTATION EN EAU POTABLE – INVESTISSEMENT DEPENSES -		
21-Immobilisations corporelles	20 000 €	5 000 €
23-Immobilisations en cours	300 000 €	75 000 €

Chapitre	BP 2022	BP 2023 Quart des crédits
Budget Annexe ASSAINISSEMENT – INVESTISSEMENT DEPENSES		
21-Immobilisations corporelles	75 000 €	18 750 €
23-Immobilisations en cours	763 323.56 €	190 830 €

Chapitre	BP 2022	BP 2023 Quart des crédits
Budget Annexe MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – INVESTISSEMENT DEPENSES -		
21-Immobilisations corporelles	15 000 €	3 750 €
23-Immobilisations en cours	212 088.31 €	53 022 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,
Patricia GOUDARD**

